

# O FIL DE L'INFO CLONAS N°227 Février 2022



O FIL DE L'INFO MAIRIE

## Coupure de courant

ENEDIS a prévu de réaliser des travaux qui entraîneront des coupures d'électricité

**Vendredi 4 mars 2022**

**De 8h30 à 11h45**

**Route de St Alban (ex route de Chavanay)**

## Urbanisme

### Rappels :

- ❖ Il est obligatoire de déposer une **déclaration préalable (DP)** en mairie, pour toute construction de clôtures, si celles-ci n'ont pas été instruites lors de la demande de permis de construire (**PC**)

### Nota-bene :

- La hauteur de la clôture est limitée à 2 m
- L'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts (carreaux de plâtre, agglomérés, parpaing) est interdit

- ❖ Il est obligatoire de déposer **une déclaration préalable (DP)** en mairie pour :

- Ravalement de façades, changement de tuiles et modification d'ouvertures.
- Construction d'annexes de 5 à moins de 20 m<sup>2</sup>
- Construction d'extensions de moins de 40 m<sup>2</sup>

- ❖ Il est obligatoire de déposer **un permis de construire (PC)** en mairie pour :

- Construction d'annexes de plus de 20 m<sup>2</sup>
- Construction d'extensions de plus de 40 m<sup>2</sup>

*Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCEBER*

### ➤ Permis de construire

**CAVALEIRO L-P. et AGUS S.** : 24 Route d'Auberives.  
AD 739 – AH 172 – AH 467 – AH 470  
Construction d'une villa individuelle.  
*Arrêté négatif du 17/02/2022*

### ➤ Déclarations préalables

**AVALLET S.** : 20 Rue des Cèdres. AC 290  
Création ouverture sur façade.  
*Arrêté positif du 24/01/2022*

**MATHIEU A.** : 1 Impasse du Village. AC 254  
Réfection piscine + installation panneaux clôture + portail.  
*Arrêté positif du 26/01/2022*

## SITE INTERNET

Rappel de l'adresse : <https://www.clonas.fr>

Votre application smartphone « **Clonas sur Vareze** » est à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « *clonas sur vareze* » dans le moteur de recherche.

La mairie est joignable au **04 74 84 91 44**.  
[commune@clonas.fr](mailto:commune@clonas.fr) / [accueil@clonas.fr](mailto:accueil@clonas.fr)  
[commune@clonas.fr](https://www.clonas.fr) / [accueil@clonas.fr](https://www.clonas.fr)

## Informations COVID

### **A partir du mercredi 2 février 2022 :**

- Tous les équipements qui accueillent du public assis peuvent fonctionner à pleine capacité, en respectant l'obligation du port du masque.
- Le télétravail (3 jours minimum) n'est plus obligatoire mais reste recommandé.
- Le port du masque n'est plus exigé en extérieur.

### **A partir du mercredi 16 février 2022 :**

- La consommation et la vente de nourriture et de boissons dans les stades, les cinémas ou les transports en commun sont de nouveau autorisées.
- Les concerts debout et la consommation debout dans les bars peuvent reprendre.
- Les discothèques peuvent rouvrir

**D'autre part**, si les conditions sanitaires le permettent, le protocole scolaire pourrait être allégé à la rentrée des vacances de février. Cela concernerait la levée du masque pour les élèves des écoles élémentaires et le nombre de tests ou d'autotests à réaliser.

## Dates à retenir

- **CCAS & Municipalité : Repas des aînés le 19/03**
- **LMC : Concert le 19/03**
- **Janus : Conférence le 20/03**
- **Comité des fêtes : Concert le 26/03**

*Dans le respect des mesures sanitaires*

## Autorisations d'urbanisme dématérialisées

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. (Article L 112-8 du code de relations entre le public et l'administration et Article L 423-3 du code de l'urbanisme).

Le service Application du Droit des Sols (ADS) de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône instruit les différentes autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables...) pour le compte des 36 communes de CCEBER.

Un portail est mis en place pour le dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations pour l'ensemble des usagers. Ce portail est accessible sur le site internet de la commune

**Le dépôt sous forme « papier » restera toujours possible au guichet de votre mairie.**

## Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, **nés en février 2006**, doivent se rendre en mairie **dès leur date anniversaire**, afin de se faire recenser. Ils devront se munir de leur carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille de leurs parents.

Cette démarche est nécessaire car le diplôme, remis lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JPD), est réclamé lors de l'inscription à :

- Un examen scolaire
- Au permis de conduire

**Nota-Bene** : Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, les jeunes venant se faire recenser devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales **s'ils peuvent et souhaitent voter**.

Pour ce faire, utilisez le formulaire Cerfa ou la téléprocédure d'inscription sur les listes électorales sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## Recensement de la population

Cette année, notre commune est recensée, votre participation est indispensable car elle permettra d'actualiser les données et d'éclairer les pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs (crèches, transports, logements, etc.). La dotation

financière versée par l'état à notre commune dépend également de ces chiffres.

Votre agent recenseur vous a remis les codes de connexion internet et à défaut les questionnaires à renseigner. Nous vous rappelons le **caractère obligatoire** pour toute personne résidant en France de répondre avec exactitude et dans les délais prescrits aux questionnaires du recensement (loi 57-711 du 7 juin 1951). A défaut, l'absence de réponse peut entraîner l'application d'une amende.

**Vous avez jusqu'au 19 février 2022 dernier délai pour répondre**


## Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage du bac jaune se fera :

- **Vendredi 11 février 2022**
- **Vendredi 25 février 2022**
- **Vendredi 11 mars 2022**



**Rappel** : Pour tout problème concernant les bacs, contacter les Ambassadeurs du Tri de la CCEBER :

 **04 74 29 31 15**

Email : [ambassadeur@entre-bievreethone.fr](mailto:ambassadeur@entre-bievreethone.fr)

## Adressage

Nous vous rappelons que des permanences sont assurées en mairie les vendredis, sur rendez-vous, pour toutes les personnes rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives.

Les numéros de maison ont été distribués, ils doivent être apposés en entrée de propriété afin de faciliter l'intervention des secours, la livraison des colis etc...La présence du numéro est obligatoire.

Le numéro peut aussi être reporté sur les boîtes aux lettres lorsque celles-ci sont groupées en bordure de voirie. La remontée de la base adresse dans les GPS est en cours

## Mutuelle communale

« **SOLIMUT** », Mutuelle de France, tiendra une permanence en mairie :

**Jeudi 10 février 2022 de 9h30 à 11h30**

Pour une offre santé à des conditions avantageuses et un service de proximité, n'hésitez pas à venir vous renseigner !

**Action de dépistage (vue et audition) réservée aux adhérents SOLIMUT**

- *Vous avez entre 18 & 55 ans, venez tester votre vue*



- Vous avez plus de 55 ans, venez tester votre audition

Dans le cadre des actions de prévention des **troubles visuels et auditifs**, SOLIMUT vous invite à participer à un dépistage gratuit de votre vue et de votre audition, réalisé par un professionnel de santé, dans votre magasin **Écouter Voir** :

**Jeudi 10 février 2022 de 9h à 12h**

3, rue de Jonchain Sud 38150 Salaise-sur-Sanne

Réservation obligatoire au **06 37 17 86 30**

en partenariat avec



## Don du sang

Chaque année le don de sang permet de soigner 1 million de malades, le don de sang est indispensable à la vie.



La prochaine collecte aura lieu à Roussillon :

- **Mardi 15 février 2022**
- **9h-12h et 15-19h - Salle l'Espace**
- **15h-19h Salle - Le Sémaphore rue Anatole France**

Le passe sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang.

Facilitez votre don, prenez rendez-vous sur :

<https://dondesang.efs.sante.fr/>

## Elections présidentielles

Elles auront lieu les **10 et 24 avril 2022**, pour voter, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales avec le téléservice sur le site <https://www.service-public.fr/> jusqu'au **2 mars 2022**, et jusqu'au **4 mars 2022** en mairie ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) avec le formulaire papier (Formulaire Cerfa n° 12669). Dans tous les cas, il vous faudra fournir :

- ❖ Une copie ou scan d'un justificatif d'identité (recto-verso pour les cartes d'identité)
- ❖ Une copie ou scan d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

Pour les jeunes de 18 ans les règles à appliquer dépendent de la date de votre 18<sup>ème</sup> anniversaire

**À 18 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir fait votre recensement à 16 ans.** Vous pouvez vérifier votre inscription sur simple demande en mairie ou sur le téléservice :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

**(Attention bien renseigner tous les prénoms dans l'ordre de l'état-civil)**

- **Votre 18<sup>ème</sup> anniversaire est au plus tard le 4 mars 2022**, vous n'êtes pas inscrit, vous avez jusqu'au **4 mars 2022** pour demander votre inscription en mairie ou jusqu'au **2 mars** pour le faire en ligne. Vous pourrez alors voter lors des 2 tours des élections.
- **Votre 18<sup>ème</sup> anniversaire est du 5 mars au 9 avril 2022**, vous n'êtes pas inscrit, vous avez jusqu'au **31 mars 2022** pour demander à la mairie (sur place ou par courrier) de vous inscrire, ou de le faire en ligne. Vous pourrez alors voter lors des 2 tours de l'élection.
- **Votre 18<sup>ème</sup> anniversaire est du 10 au 23 avril 2022**, vous n'êtes pas inscrit, vous avez jusqu'au **31 mars 2022** pour demander à la mairie (sur place ou par courrier) de vous inscrire ou de le faire en ligne. **Vous pourrez uniquement voter lors du 2<sup>d</sup> tour de l'élection.**
- **Votre 18<sup>ème</sup> anniversaire est après le 23 avril 2022**, vous ne pouvez pas voter pour l'élection présidentielle des **10 et 24 avril 2022.**

Pour tout renseignement :

<https://www.servicepublic.fr/accueil/particuliers> > Papiers - Citoyenneté > Elections

## Avis de recrutement de l'armée de l'air

L'école d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de SAINTES propose aux jeunes entre 16 et 18 ans en 2022 une formation.

Pour les classes de CAP aéronautique, premières et terminales.

Les inscriptions s'effectueront par internet du **lundi 7 février 2022 au mercredi 13 avril 2022**

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires sur le site officiel de l'Armée de l'air : <https://eetaa722.fr/>

## O FIL DE L'INFO CCEBER

## Permanences de l'Architecte Conseil CAUE

**Un Architecte pour vous conseiller ...**

La CCEBER propose des permanences d'Architecte pour les particuliers qui désirent construire ou aménager leur habitation. Gratuites, elles

permettent d'obtenir des informations et des conseils sur les projets.

Deux permanences ont lieu par mois à la CCEBER, Rue du 19 mars 1962 à St Maurice l'Exil, uniquement sur rendez-vous, au ☎ **04 74 29 31 10**.

#### **Prochaines permanences :**

- Vendredi 4 février 2022
- Vendredi 18 février 2022
- Vendredi 4 mars 2022



#### **Randonnée du mois de février**

Prochaine randonnée du mois avec l'Office de Tourisme :

**Saint-Romain-de-Surieu et son château**

**Dimanche 20 février 2022 à 13h15**

Partez à la découverte du site Saint-Lazare et sa chapelle, la tour de Surieu, vestiges du château du XIème.

Circuit de 9 km autour de St Romain de Surieu.

Randonnée à la demi-journée.

Gratuit, nombre de randonneurs limité.

Le lieu de RDV sera communiqué lors de l'inscription

**Renseignements :**

Tél. : 04 74 86 72 07.

**Réservation :**

<https://reservation.tourisme-entre-bievretrhone.fr/>

### **O FIL DES ASSOCIATIONS**

**Rappel :** Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics clos

#### **Tennis Club de Clonas**

**Stages de tennis pour les enfants de 4 à 17 ans**

**Du 14 au 16 février 2022**

**Et du 23 au 25 février 2022**

► **4-5-6 ans (nés en 2017,2016, 2015)**

1h par jour. Tarif : 18 € pour 3 jours

► **7-17 ans (2014 et avant)**

Groupe de 5-6 joueurs, par âge et par niveau

1h30 par jour. Tarif : 27 € pour 3 jours

**Renseignements et Inscriptions :**

Jusqu'au 6 février 2022 – Places limitées

**Contact :** Ludivine CORTOT, Tel : 06 83 00 94 52

**Mail :** ludicortot1@gmail.com.



#### **Loisir Musical**

**Concert de printemps**

**samedi 19 mars 2022**

*Nouvelle salle culturelle intercommunale.*

Au programme :

- Les Accordéonistes Vivarois de Boulieu les Annonay
- Les Diabolo Swings de Vienne



#### **Janus**

**Conférence :**

**La petite Pompéi Viennoise**

*De Benjamin Clément professeur à l'université de Besançon*

**Dimanche 20 mars 2022 à 14h30**

**au foyer communal**

**Entrée : 5€ (gratuit pour les moins de 12 ans.)**

**Réservation conseillée :** Janus-clonas@laposte.net



#### **Comité des fêtes**

**Concert avec les Swingirls :**



**Le samedi 26 mars 2022**

*Accueil dès 20h dans une ambiance musicale*

*Concert à 21h.*

*Dans la nouvelle salle culturelle intercommunale.*

Très swing des années 50, mais très rock, les Swingirls ce sont 3 belles voix, beaucoup d'humour et de l'énergie. Laissez-vous embarquer dans leurs compositions originales et débridées.

**Réservations (fortement conseillées) :** au bar des sports ou [cdclonas@gmail.com](mailto:cdclonas@gmail.com)

**Renseignements :** 07.68.87.26.72 ou 06.64.22.05.98

**Tarif :** 15€